

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 53 (1917)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

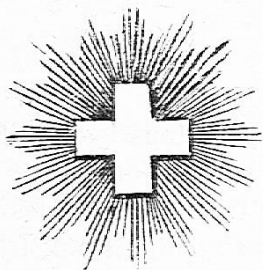
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIII^{me} ANNÉE

N^o 6
Série B



LAUSANNE

10 février 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Société pédagogique vaudoise. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Chronique de la Suisse allemande. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : En classe : Un article du « vieux Président ». — Récitation. — Rédaction. — Comptabilité. — Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud. — Arithmétique : Problèmes pour les maîtres.*

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

L'assemblée ordinaire des délégués de la S. P. V. aura lieu le samedi 3 mars. Les intéressés seront convoqués personnellement ; le congé nécessaire leur est accordé par le Département, moyennant avis à la Commission scolaire, selon la coutume.

Le Comité.

CHRONIQUE VAUDOISE

Cours de gymnastique.— Par circulaire du 16 avril 1914, le Département de l'Instruction publique avisait le corps enseignant qu'il aurait à suivre pendant l'été ou en automne, un cours de gymnastique de un ou deux jours, en vue de se familiariser avec le manuel fédéral qui venait d'être édité et remis à chacun. La mobilisation du 1^{er} août et les événements qui suivirent ne permirent pas de réaliser ce projet.

En août 1916, les institutrices de quelques districts recevaient l'ordre de se présenter à ce cours promis depuis deux ans. Il eut lieu et fit le plus grand plaisir aux participantes, qui en tirèrent un sérieux profit. Tenant compte de ces premières expériences, le Département vient de décider de continuer ces cours, d'abord pour toutes les institutrices qui n'y ont pas été conviées l'an dernier et ensuite pour leurs collègues du sexe fort.

Pour les premières, il ne durera qu'un jour et aura lieu dans le courant d'avril ; il portera sur l'étude de la matière d'enseignement du degré inférieur ; il sera dirigé par M. Hartmann, professeur de gymnastique aux Ecoles normales.

Le cours des instituteurs, par contre, durera deux jours et sera dirigé par M. Reisser, secrétaire au Département de l'Instruction publique ; il comprendra l'étude de la matière d'enseignement aux degrés intermédiaire et inférieur. Il aura lieu en février, excepté à Vallorbe, Orbe et aux Cornes de Cerf, où il est renvoyé en automne.

Ces cours sont obligatoires pour tous les instituteurs et pour toutes les institutrices en fonction et seront subventionnés par l'Etat, à raison de fr. 12 pour les maîtres et fr. 3 pour les maîtresses, à part les frais de train. Les participants seront en outre assurés contre les accidents aux frais de l'Etat. Un congé officiel est accordé pour le lendemain matin du cours.

L. G.

*** **Nécrologie.** — *Mlle Louise Chaillet*, qui fut institutrice à Lausanne pendant 41 ans, est décédée en cette ville, le 28 janvier, à l'âge de 81 ans. Elle avait pris sa retraite en 1895.

Mlle Chaillet a laissé parmi ses anciennes élèves, au nombre de plus de 1800, un souvenir ineffaçable. L'année dernière, à l'occasion de son 80^{me} anniversaire, une délégation d'entre elles était allée lui remettre des gerbes de fleurs et une adresse signée de 66 noms, comme hommage d'affectueuse reconnaissance. La Municipalité et la Commission scolaire de Lausanne s'étaient associées à cette manifestation par l'envoi d'une lettre de félicitation.

CHRONIQUE GENEVOISE

Union des Instituteurs primaires. — Les deux sections de l'U. I. P. G. ont tenu jeudi 25 janvier leur séance administrative.

Après avoir entendu un rapport très complet de son président, M. E. Tissot, la Section des messieurs a procédé au renouvellement de son comité. M. E. Tissot président pendant la période 1914-1916 et, aux termes des statuts, non rééligible, a été remplacé par M. Ch. Gaudin. M. André Corbaz, régent à Jussy, vice-président pour la rive gauche a été maintenu à ce poste, tandis que M. Adrien Stœssel, régent secondaire à Meyrin, a été appelé aux fonctions de vice-président pour la rive droite. La section a ensuite entendu une communication de M. Fossé sur des modifications proposées aux statuts de la Caisse de prévoyance.

La section des dames était convoquée avec le même ordre du jour. Après la lecture des deux rapports: celui de M. Tissot et celui de Mlle Louise Dupont, présidente, elle procéda à l'élection du comité pour 1917. Mlle Louise Dupont a été réélue présidente et les fonctions de vice-présidentes ont été confiées à Mlles Vallot et Vignier. Ensuite la section décida par esprit de solidarité de contribuer à la création d'un secrétariat féminin destiné à centraliser les renseignements concernant l'activité féminine dans ses divers domaines, et Mme Person fit une communication sur l'enseignement ménager que la section voudrait voir introduire à titre obligatoire dans les écoles genevoises.

Notons enfin que selon les statuts entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1917 le nombre des membres du Comité de chaque section a été porté de 9 à 11. Le rapport sur l'année 1916 présenté par M. Tissot, président sortant de charge, sera publié dans un des prochains numéros de l'*Educateur*.

T.

*** **Une caisse scolaire d'assurance-maladie à Genève.** — M. Nicolet, député, vient de présenter au Grand Conseil de Genève un généreux projet de loi créant une caisse scolaire d'assurance maladie. Nous espérons vivement que le Grand Conseil entrera dans les vues de l'auteur et que nos élèves pourront bénéficier, sous peu, des bienfaits de l'assurance obligatoire en cas de maladie.

Les maîtres, j'en suis persuadé, se mettront volontiers à la disposition de l'autorité désignée et recueilleront chaque semaine la minime cotisation de 10 ct. que chaque enfant devra payer. Cette minime cotisation et la part égale de la Confédération seront les seules ressources de la caisse, ressources qui s'élèveront par an et pour les 25 000 élèves de nos établissements enfantins, primaires et secondaires à fr. 200 000 en chiffres ronds. Ces fonds paraissent, à priori, suffisants; s'ils ne l'étaient pas, l'Etat, qui verrait ses charges diminuer du fait de la caisse d'assurance, pourrait alors intervenir.

Les droits du petit assuré sont ainsi définis: honoraires du médecin, coût des ordonnances, pension dans un établissement (sanatorium ou hôpital), le tout à la charge de l'assurance scolaire, avec cela, liberté pour les parents du petit malade de choisir médecin et pharmacien à leur convenance. Ces droits s'étendent sur toute la scolarité et les charges correspondantes s'élèveront, pour un élève qui quitte l'école à 14 ans, à fr. 30 environ.

C'est là ce qu'on peut appeler vraiment une loi sociale: chacun pourra en bénéficier. Avec cette loi, l'enfant malade, qu'il soit riche ou pauvre, aura droit aux mêmes soins, à la même sollicitude; si son état l'exige, sans les démarches quelquefois humiliantes pour le père incapable de payer, le petit malade pourra aller retrouver la santé à la montagne ou recevoir à l'hôpital les soins que nécessite son état.

Cette loi est saine et juste; nous lui souhaitons bonne chance et demandons son application le plus rapidement possible.

E. MÉTRAUX.

***** Le jeudi libre et la réduction de l'horaire au Collège de Genève.**

— Lors d'une séance de l'*Association des Anciens Elèves du Collège de Genève*, un des maîtres du Collège, M. Lescaze, se faisant le porte-parole de nos collègues et de nombreux pères de famille, demanda à l'Association de formuler un vœu en faveur du congé du jeudi entier pendant toute l'année. (Actuellement, ce n'est qu'en été que le jeudi est libre; en hiver, les collégiens n'ont que le jeudi après-midi de libre.) L'Association renvoya l'étude de ce projet à une Commission, qui rapporta récemment par l'organe de M. le prof. Ed. Claparède. Celui-ci proposa, non seulement d'appuyer le vœu de M. Lescaze, mais encore de réduire à 30 heures au maximum l'horaire de la semaine (qui compte actuellement de 33 à 34 heures). Cette modification, outre qu'elle contribuerait à décongestionner l'horaire, vraiment par trop chargé, faciliterait grandement la réforme du jeudi libre, car il n'y aurait plus besoin de se demander où l'on caserait les 3 ou 4 heures du jeudi matin.

M. Claparède a encore montré que ce qui importe, au point de vue de la formation de l'intelligence, et de l'acquisition des connaissances, ce n'est pas tant la quantité de ce qui est ingéré, que la manière dont les choses présentées sont digérées et assimilées. A bien d'autres points de vue encore, il serait désirable que nos collégiens aient un peu plus de temps disponible, ne serait-ce que pour pouvoir faire toutes les lectures que les programmes leur recommandent, sans leur en donner le loisir. Nos programmes surchargés obligent nos enfants à ne travailler qu'à la hâte, superficiellement, et mal; ils prennent la mauvaise habitude de bâcler leurs devoirs.

Les conclusions de ce rapport ont donné lieu à une intéressante discussion,

à laquelle ont été consacrées deux séances de l'Association, sous la présidence de M. le prof. Emile Yung. Finalement, elles ont été adoptées à l'unanimité, et le vœu de l'Association a été transmis au Département fédéral de l'Intérieur, et au Département de l'Instruction publique à Genève.

Par suite d'une curieuse coïncidence, la *Société suisse du Corps enseignant secondaire*, réunie à Baden au mois d'octobre, demandait que « dans la règle, le nombre des leçons obligatoires ne dépassent pas 30 par semaine ». « Dans ces limites seulement — ajoutait le rapport — il restera à l'élève le temps nécessaire pour un travail personnel : lectures complétant l'enseignement de l'histoire et de la littérature, observations et expériences dans le domaine des sciences naturelles, arts d'agrément (musique, dessin), ou tout autre étude possible, comme aussi le jardinage et les travaux manuels, dont la valeur éducative n'est pas négligeable. »

De son côté, et sans avoir connaissance ni du rapport présenté à Genève, ni de celui de Baden, l'*Association nationale des Universitaires suisses* formulait des conclusions analogues. Le rapport qui lui était présenté à l'assemblée générale de Berne, les 2 et 3 décembre dernier, réclamait une sérieuse décharge des programmes des gymnases et des examens de maturité. « Le nombre des heures obligatoires sera de 30 dans la règle, demandaient les rapporteurs. Durant la dernière année de gymnase, il ne devra pas dépasser 20. »

On le voit, la nécessité d'une sérieuse décharge des programmes secondaires, et des horaires se fait sentir plus impérieusement que jamais.

UN VIEUX COLLÉGIEN.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Revue de l'activité du Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise de 1912 à 1916. (Suite.)

(Extrait du rapport de M. Fritz Hoffmann, président central, rapport présenté à l'assemblée générale de 1916.)

Concours. — Suivant l'usage le Comité central a mis au concours, parmi les membres de notre société les sujets suivants :

1. Que doit être l'enseignement civique à l'école primaire.
2. Choix de morceaux de récitation pour les trois degrés de l'école primaire.
3. Elaboration d'un manuel d'instruction civique et morale.
4. L'école et les sports.
5. Sujets libres.

Un seul travail libre fut présenté en 1913, sur l'enseignement du calcul mental dans le degré inférieur, qui valut à son auteur un prix de fr. 10.

Il fut un temps où de nombreux travaux de concours étaient présentés chaque année. Il serait intéressant de rechercher les causes de l'abstention actuelle. Nous soumettons le problème à la réflexion de nos membres en leur demandant de vouloir bien nous envoyer le résultat de leurs méditations.

Traitements du corps enseignant. — Le 3 octobre 1913, l'assemblée générale ensuite d'un rapport substantiel et objectif de M. Fritz Hoffmann, président, vota à l'unanimité, la résolution suivante :

« L'assemblée générale de la société pédagogique neuchâteloise, après avoir entendu le Rapport du Comité central, vu le renchérissement constant des denrées alimentaires et de tous les articles d'utilité publique,

» vu les nouvelles charges que se sont imposées les membres du corps enseignant primaire pour les œuvres de prévoyance,

» vu l'obligation pour les membres du corps enseignant de se perfectionner toujours plus dans leur profession, après des études déjà longues et coûteuses,

» vu la situation matérielle très précaire du corps enseignant, dans presque toutes nos communes,

» décide d'adresser à toutes les autorités communales, la demande de vouloir bien examiner avec bienveillance, la question d'une augmentation des traitements initiaux et celle d'une haute paie communale, -

Le Comité central chargé tout naturellement de l'exécution de cette décision, faisait imprimer le rapport en question et l'adressait à toutes les commissions scolaires ainsi qu'aux membres des conseils généraux et communaux en l'accompagnant d'une lettre demandant aux autorités d'examiner avec bienveillance la situation financière difficile du personnel enseignant primaire et de vouloir bien y remédier dans la plus large mesure possible.

Nous avons été heureux de constater qu'ensuite de notre activité, bon nombre de communes ont répondu favorablement à notre demande. Nous avions l'intention de revenir à la charge auprès des communes récalcitrantes, quand la guerre a éclaté, créant une situation si difficile que forcément nous avons dû renvoyer la mise à exécution de nos projets. Il nous paraît néanmoins que le renchérissement actuel de la vie, peut nous autoriser à reprendre la suite de notre fécond travail. Le travail fut en effet repris et déjà en novembre 1916, le Grand Conseil élevait de fr. 1200 à fr. 1500 le traitement initial des institutrices.

Responsabilité civile. — Cette question, soulevée à plusieurs reprises, a été l'objet d'un examen attentif du Comité central. Cette question a également fait l'objet d'une étude du Bureau de la société pédagogique romande, mais la législation différente de nos cantons romands en rend la solution assez difficile.

D'après une première enquête, le coût d'une assurance collective serait assez élevé et pour le moment du moins, le Comité central juge préférable de rester dans le statu quo.

Société romande et Congrès de Lausanne. — Grâce à l'intervention du Comité central auprès de M. le Chef du Département de l'Instruction publique, ce dernier a accordé une subvention aux participants aux conférences spéciales et au Congrès de Lausanne. Cette heureuse décision a permis la participation inespérée de 178 collègues neuchâtelois, au congrès. Nos amis vaudois avaient fort bien fait les choses et les heureux participants au Congrès en ont conservé un fort bon souvenir.

C'est également le Congrès de Lausanne qui a chargé la société pédagogique neuchâteloise de présider aux destinées de la Romande.

M. le Conseiller d'Etat Ed. Quartier-la-Tente et M. l'inspecteur Léon Latour ont été désignés comme présidents d'honneur, M. Fritz Hoffmann, président effectif, M. Vital Huguenin, instituteur au Locle, vice-président, M. Werner

Brandt, instituteur à Neuchâtel, secrétaire. Le prochain congrès romand aura lieu à Neuchâtel. Quand? il est un peu téméraire d'en fixer la date. Espérons cependant que la Paix, celle que nous attendons tous, la Paix réparatrice de tant de crimes et de maux, la Paix bienfaisante, basée sur le respect du Droit et de la Justice, nous permettra une aurore nouvelle de liberté et de fraternité.

Dans les circonstances graves que nous traversons, l'union toujours plus grande des Romands s'impose. Il est de toute nécessité que la Suisse romande conserve et augmente si possible l'influence légitime, à laquelle elle a droit dans le domaine de l'école comme ailleurs. Nous avons une organisation; utilisons-la davantage, renforçons-la plutôt. Soutenez son organe qui est la pierre angulaire de la Romande.

Jusqu'à présent, notre canton a fort bien répondu aux appels du Bureau romand, en voici la preuve:

Cartes du 1^{er} août 1914. — Le Comité central n'a pas cru devoir refuser la demande qui lui était faite, d'organiser la vente des cartes du 1^{er} août en faveur de la fondation Pestalozzi à Neuhof. Cette vente, malgré les circonstances les plus fâcheuses possibles: 1^{er} août 1914, donna un résultat fort brillant 11535 cartes furent vendues sur 12500 reçues, grâce aussi à la collaboration des élèves et fr. 2307 purent être envoyés à Neuhof.

(A suivre.)

H.-L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Examens du brevet primaire. — Les épreuves écrites auront lieu les 16 et 17 mars, à Porrentruy, pour les instituteurs et les 19 et 20 mars, à Delémont pour les institutrices.

Les examens oraux sont fixés aux 2 et 3 avril, à Porrentruy, pour les instituteurs et aux 4 et 5 avril, à Delémont, pour les institutrices. H. GOBAT.

CHRONIQUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Parmi les questions qui, ces derniers temps, semblent préoccuper particulièrement les divers degrés du corps enseignant, trois sont de nature à mériter l'attention et l'intérêt des lecteurs de l'*Educateur*.

C'est d'abord la question de l'*éducation nationale et civique*. Parmi les nombreuses villes qui font donner, durant cet hiver, des cours destinés à initier les futurs électeurs aux nombreux problèmes de notre vie nationale, je citerai Berne, Bienne, Thoun, Olten, Aarau, St-Gall, Bâle, Zurich et Coire. Chacune procède à sa façon, et ce ne sont pas exclusivement des membres du corps enseignant qui sont à la brèche, mais encore des industriels, des commerçants, des journalistes, des chefs politiques, etc. Beaucoup de ces conférences sont accompagnées d'expériences scientifiques et de projections lumineuses: d'autres ont comme pendant des visites d'usines.

Le problème de l'éducation nationale a été discuté par des réunions d'instituteurs de tous les degrés dans les cantons des Grisons, d'Argovie, de St-Gall, de Lucerne. Transcrire ici ou résumer simplement toutes les thèses adoptées et

toutes les résolutions votées conduirait trop loin. Sur trois points l'accord semble se faire de plus en plus.

a) L'éducation nationale ne doit pas devenir une branche d'enseignement indépendante; il s'agit d'un principe qui doit trouver sa place dans toutes les leçons, quoique dans des mesures différentes.

b) Les programmes d'histoire devraient être remaniés de manière à ce qu'il y eût assez de temps pour traiter en détail le 19^e siècle, si important au point de vue constitutionnel.

c) On réclame enfin une revision des manuels d'histoire et de géographie et des livres de lecture dans le sens d'une plus grande place à accorder à tout ce qui a trait à la vie nationale.

Peu à peu, une autre question commence à être discutée très souvent dans les cercles pédagogiques; c'est celle du *choix d'une profession* et du rôle que l'école est appelée à jouer dans ce domaine. Ce sujet mériterait une étude approfondie, car il touche de très près au développement de notre économie nationale. Il a été à l'ordre du jour, ces semaines passées, dans les cantons de Glaris, Zurich, Bâle-Campagne, et Soleure, soit dans des réunions cantonales, soit dans des conférences de district. Partout on est tombé d'accord pour reconnaître que l'école a un rôle à jouer dans ce domaine. Elle est d'autant mieux placée pour agir que, grâce aux nombreuses observations que les maîtres ont pu faire sur les élèves, ils sont à même d'en connaître les préférences, les aptitudes pour tel ou tel métier. De plus, par une certaine orientation donnée à l'enseignement et par de petites causeries spéciales, les instituteurs peuvent contribuer pour une large part à remettre en honneur le goût des métiers manuels. Mais l'école aurait tort d'agir seule; partout, où l'on s'est occupé du côté pratique de la question, les autorités scolaires, les conférences de maîtres, etc., se sont mises en rapport avec les commissions d'apprentissage, avec des comités de patronage et d'autres institutions poursuivant le même but. Dans quelques endroits, on a déjà pu constater d'heureux résultats.

Pour en revenir à des préoccupations d'un ordre plus matériel je mentionnerai, en terminant, quelques-unes des mesures prises en vue d'améliorer la *situation matérielle du corps enseignant*. Heureusement que l'exemple du Grand Conseil d'Appenzell, Rh. ext., dont l'*Educateur* parlait dernièrement, n'a pas trouvé d'imitateur. Les cantons de Schwytz et de Lucerne accordent aux communes une subvention de 50 % du montant des allocations spéciales octroyées aux membres du corps enseignant, mais ne font rien si les communes ne votent pas d'augmentation. Dans le canton de Glaris, où les communes montrent très peu d'empressement dans ce domaine, le Grand Conseil est nanti d'un projet prévoyant des allocations spéciales à partir du 1^{er} juillet 1916. A Zurich, l'autorité législative a été invitée à présenter un projet de loi rédigé dans ce sens. Dans le canton de Thurgovie, le Conseil d'Etat dispose d'un crédit spécial de fr. 20 000 à répartir entre environ 150 instituteurs et institutrices dont le traitement actuel est notoirement trop bas. Le canton des Grisons accorde des allocations spéciales de fr. 120 jusqu'à un traitement de fr. 2500 et de fr. 100 pour les traitements allant de fr. 2500 à 3500 plus fr. 30 par enfant. Un appel chaleureux a été

adressé aux communes pour qu'elles fassent quelque chose de leur côté. A Bâle-Campagne, les instituteurs reçoivent une indemnité spéciale de fr. 75 pour les célibataires et de fr. 130 pour les mariés, plus fr. 25 par enfant, pour autant que leur traitement ne dépasse pas fr. 3000. Les frais qui en résultent sont partagés entre l'Etat et les communes.

Dans le canton de Soleure, où il a fallu une votation populaire, les maîtres secondaires dont le traitement ne dépasse pas fr. 4000 reçoivent une allocation spéciale de fr. 200. Quant au corps enseignant primaire, les traitements sont augmentés de fr. 200 pour les années 1917 et 18, de fr. 100 en 1919 et de fr. 100 en 1920, ce qui équivaut à une augmentation de fr. 400 échelonnée sur quatre années. Les traitements minima passent ainsi, pour les instituteurs, de fr. 1600 à 2000 et pour les institutrices de fr. 1400 à 1800. L'Etat participe à ces augmentations par des subsides allant de $\frac{3}{16}$ au $\frac{11}{16}$. Y.

BIBLIOGRAPHIE

On changerait plutôt le cœur de place, par Benjamin Vallotton. F. Rouge, éditeur, Lausanne.

Après avoir décrit l'âme vaudoise, le créateur du « Commissaire Potterat » s'est exercé à saisir sur le vif l'âme alsacienne. A qui connaît le vigoureux talent d'observation de M. Benjamin Vallotton, il est inutile de dire qu'il y a réussi. Chaque chapitre forme une scène, une vue différente d'un seul et même tableau. On a du plaisir, et de l'angoisse aussi, à suivre le précepteur Reymond, à pénétrer avec lui dans les divers milieux alsaciens, à vivre les souffrances et les espoirs de ce peuple *subjugué* mais non *conquis*.

On peut juger de la vérité de ces tableaux par celui qu'il trace de la carrière du maître d'école :

« Le collège de la bourgade, les gosses ahuris qu'on traîne d'une déclinaison à un verbe irrégulier, le petit traitement, les petits soucis, les petits succès, l'éternel recommencement dans le gris, une sorte d'honnêteté compassée, de dignité étriquée, jusqu'au jour où un collègue en redingote verse sur votre tombe les périodes nécessaires. »

Le Jeune Citoyen ; 33^e année ; hiver 1916-17. 192 pages, Librairie Payot et Cie, Lausanne.

Poursuivant son noble but, qui est de faire connaître et aimer notre chère patrie et de contribuer à l'éducation des jeunes gens, le *Jeune Citoyen* se présente fort bien cette année à ses nombreux lecteurs. Intéressant dans sa variété, captivant même en maints articles, il sait faire vibrer la note patriotique et retenir l'attention du lecteur par des aperçus nouveaux.

Comme introduction, douze poésies charmantes, touchantes ou émouvantes ; puis viennent la « Partie générale » et la « Partie pratique », qui se partagent également le volume.

La première, intitulée *Le Pays*, nous promène dans les « Alpes vaudoises », la vallée du Tessin, celle de la Linth et dans le Jura bernois. Elle nous donne un « Aperçu sur l'organisation de l'armée suisse dans le cours du XIX^e siècle » et

une nouvelle historique, « L'anneau de Grandson », qui mérite une mention toute spéciale pour son goût archaïque. A son troisième chapitre se succèdent trois « Biographies », des articles instructifs sur les « Arts et industries », sur l'« Agriculture » et enfin sur l'« Hygiène et la culture physique ».

Dans la « Partie pratique », on retrouve les matières fort utiles aux cours complémentaires et même aux autres classes, dans l'ordre habituel : lecture, rédaction, arithmétique, géographie économique, histoire, instruction civique et chant. Maintes notions, ainsi celles sur les « Industries », les « Traités de commerce » et « l'Arménie », y sont toutes nouvelles et bonnes à retenir.

Reçu : *Carte à vol d'oiseau de la Suisse*, 3^e feuille (Suisse orientale). Frobenius, Bâle.

PARTIE PRATIQUE

Un résumé des réponses au questionnaire du 13 janvier paraîtra dans le prochain numéro de la série B de l'*Educateur*.

EN CLASSE

Les croquis géographiques.

La leçon de géographie vient de finir. Les élèves achèvent, dans leur cahier de cartographie, le croquis du canton de Berne. Me promenant autour de la classe, j'examine les travaux de quelques-uns de ces enfants de dix à douze ans. Est-il possible de voir des dessins plus bizarres ? Ici, le canton de Berne a la forme d'un bonhomme de neige en train de fondre au soleil ; là, il ressemble à un sac à moitié vide, et dont la partie supérieure se penche lamentablement, comme la tête d'un vieillard fatigué par le poids des années. Ailleurs, on dirait un kangourou prêt à prendre sa course ou un lièvre qui se dresse, surpris par un bruit suspect.

Les proportions ne sont pas gardées : le lac de Brienz voisine avec le Finsteraarhorn ; Bienne et Thounne sont si près de Berne qu'ils semblent en être des faubourgs ; plus loin, la Simmen et la Sarine se confondent ; ici, la Birse coupe la boucle du Doubs ; là, la Grande-Emme passe courageusement au travers du Napf.

L'écriture de tous ces noms propres est affreuse. Les uns sont écrits horizontalement, d'autres verticalement ; la plupart suivent une direction oblique ; quelques-uns se tordent à la façon des chenilles.

Je vous fais grâce de l'orthographe. La phonétique y joue un grand rôle (*Candre, Jesnet*)... et l'imagination aussi (*Inderlaquenne, Pertout*.)

Aucun soin, aucune attention.

— « Y a-t-il longtemps que vos élèves ont commencé ce croquis ? demandai-je à l'instituteur.

— C'est la sixième leçon. Ils doivent le terminer aujourd'hui.

— Pensez-vous qu'ils puissent le reproduire au tableau noir ?

— Oh ! certainement. »

J'appelle un des garçons et je le prie de dessiner au tableau le canton de Berne. Après quelques essais infructueux, il y renonce. Une fillette n'a pas plus de succès. Le troisième élève déclare franchement qu'il n'en est pas capable.

La cloche de la récréation, sonnant fort à propos, met fin à cet examen pitoyable.

— « Croyez-vous, dis-je à l'instituteur, que les exercices de cartographie, tels que vous les pratiquez, soient très utiles ? Pensez-vous que vos élèves en retirent un profit certain ?

— Les limites des cantons se gravent beaucoup mieux dans leur mémoire.

— Je me permets d'en douter. La petite épreuve à laquelle j'ai soumis trois de vos écoliers est du reste concluante. Que des enfants d'une dizaine d'années arrivent à dessiner de mémoire des cantons d'une forme simple — comme Unterwald ou Appenzell — c'est possible, mais dès qu'il s'agit de cantons aux contours capricieux — comme Berne, Grisons ou Vaud — c'est une autre affaire.

— Faut-il donc renoncer aux croquis géographiques ?

— Non, mais j'estime qu'ils doivent être compris différemment. Vous me dites qu'il a fallu six leçons pour faire cette horrible carte du canton de Berne. N'auriez-vous pas pu la remplacer par six petits croquis se rapportant à ce canton ?

— Comment, cela ?

— Vous auriez pu faire dessiner le lac de *Bienne*, avec les rivières qui le forment et les localités qui sont au bord ; une autre fois, le lac de *Thoune*, puis le lac de *Brienze* avec la vallée du *Hasli* ; peut-être l'*Emmenthal*, ou la vallée de la *Birse*, ou encore le cours du *Doubs* avec les *Franches Montagnes*. Chacun de ces croquis eût été plus vite fait, plus facile à retenir, et vous auriez pu exiger plus de soin, soit pour l'écriture, soit pour l'orthographe.

— Mais, avec un seul de ces croquis, ils ne peuvent pas apprendre grand'chose.

— C'est ce qui vous trompe. Prenons le premier croquis, par exemple. Vous dessinez le lac de *Bienne* et l'extrémité Nord-Est du lac de *Neuchâtel*. Vous tracez le cours de la *Thièle* qui réunit ces deux lacs, puis celui de la *Suze*, et, enfin, celui de l'*Aar* depuis *Aarberg*. Vous placerez le *Jolimont* entre les deux lacs et le *Chasseral* au sud de la *Suze*. Vous n'oublierez pas l'île de *Saint-Pierre* avec l'isthme qui la relie à la terre ferme. Enfin, vous inscrirez les villes : *Le Landeron* (localité neuchâteloise), *Neuveville* et *Cerlier*, qui font les trois points d'un triangle ; *Bienne* et *Nidau* à l'autre extrémité du lac ; *Douanne*, entre *Neuveville* et *Nidau*.

Voilà déjà une quinzaine de noms. Si vous trouvez que ce n'est pas suffisant, rien ne vous empêchera d'en ajouter quelques autres, par exemple : *Sonvilier*, *Saint-Imier*, *Courtelary*, *Sonceboz*, sur le cours de la *Suze* ; *Anet* au sud du lac ; *Lyss* et *Büren* sur l'*Aar*, etc.

Pour chaque localité, une initiale suffira, mais elle devra être convenablement faite, car on ne saurait trop bien écrire, ni être trop soigneux.

— Votre idée me sourit assez, et je veux essayer de suivre vos conseils. Jusqu'à présent, j'ai enseigné la cartographie comme on me l'avait apprise à moi-même, quand j'allais à l'école primaire.

— Ce n'est pas parce que nos pères voyageaient à pied et s'éclairaient avec des lampes fumeuses qu'il faut renoncer aux avantages des chemins de fer et de la lumière électrique. En pédagogie, comme dans d'autres domaines, il faut essayer des perfectionnements et chercher à arriver à mieux.

LE VIEUX PRÉSIDENT.

Degré inférieur.

RÉCITATION

Quand on est petit enfant ¹.

Quand on est petit enfant,
Qu'on trébuche à chaque pierre,
On prend chancelant
Le bras de sa mère.

Quand on est un peu plus grand,
Qu'on ne trébuche plus guère.
On va bravement
Auprès de sa mère.

Quand on est tout grand, tout grand,
Qu'on marche ferme sur terre,
On tend fièrement
Son bras à sa mère.

Mlle BRÈS.

Causerie : Les petits, les tout petits qui savent à peine marcher, sont peu solides sur leurs jambes ; le moindre obstacle, un caillou, une pierre, les font trébucher et chanceler. Aussi sont-ils heureux de sentir pour les soutenir la main de leur mère.

Quand les enfants savent enfin marcher et courir, quand ils ne trébuchent plus à chaque pas, ils sont heureux de marcher bravement et fièrement à côté de leur mère.

Plus tard, leur tour viendra de rendre à leur mère une faible partie des soins qu'elle leur a prodigués ; ils seront heureux de pouvoir la soutenir et de la sentir s'appuyer avec confiance sur leur épaule.

Degrés moyen et supérieur.

RÉDACTION

Un accident.

SOMMAIRE : En jouant dans la cour de l'école, un de vos camarades s'est blessé. Racontez la scène. Dites les impressions de vos camarades et les vôtres. — L'accident. — Votre chagrin. — Le pansement. — Conclusion.

SUJET TRAITÉ : L'autre jour, nous avons organisé une partie de saute-mouton à la récréation du matin. Le jeu devint très animé, si bien que Louis, qui avait pris un très grand élan, butta contre un caillou et s'en vint donner de la tête,

¹ Extrait de *l'Ami de l'Enfance*.

avec une violence inouïe, contre un arbre de la cour. Il fut étourdi du coup et roula à terre, tandis que le sang coulait abondamment d'une plaie au front.

Nous fûmes atterrés et nos gorges étaient tellement serrées que nous ne pouvions articuler un son. On courut chercher le maître tandis que deux grands élèves agenouillés auprès du pauvre Louis, lui baignaient d'eau fraîche le visage. Bientôt le blessé revint heureusement à lui.

Le pharmacien, qui demeure tout près, vint faire un pansement et nous rassura ; Louis en sera quitte pour une légère cicatrice. C'est égal, nous avons eu bien peur et désormais nos jeux seront plus calmes et nous ferons plus attention en courant.

La petite réfugiée.

SOMMAIRE : Vous avez une nouvelle petite camarade de classe, une petite réfugiée. Dites comment elle est, d'où elle vient, comment elle est venue, où elle habite et avec qui. L'aimez-vous ? Quels services lui rendez-vous ?

SUJET TRAITÉ : La dernière petite réfugiée qui nous est arrivée est charmante : elle a de grands yeux bruns dans une figure très pâle qu'entourent des cheveux noirs. Aussitôt qu'on lui parle, sa figure sérieuse s'éclaire d'un joli sourire et elle vous répond avec une voix un peu chantante en disant beaucoup de « s'il vous plaît » et de « savez-vous » et avec un accent que nous trouvons bien amusant. Elle nous a conté ses malheurs. Elle vivait heureuse dans une petite ville serbe. Mais quand les Allemands et les Bulgares sont venus il a fallu s'enfuir en hâte. Elle ne sait plus bien comment, après de longues journées de marche, elle s'est trouvée sur un bateau au milieu de paquets et de gens affolés. Enfin elle a débarqué en Italie avec son père et sa mère. Maintenant son père a rejoint l'armée serbe et sa maman et elle sont venues demeurer en Suisse, chez une amie qui les loge et les héberge. Cette petite Serbe est l'enfant gâtée de la classe ; c'est à qui l'aidera à comprendre ses leçons, à qui l'emmènera promener les jours de congé.

COMPTABILITÉ (Suite).

13. Recettes et dépenses d'un ouvrier de la ville.

Alléché par la perspective d'un gain plus grand, Henri Blanchard a quitté la campagne pour se rendre à la ville où il gagne fr. 7 par jour. Pendant l'année 1916, il a fait 301 journées de travail. Sa femme n'a rien gagné, ses enfants non plus, car ils ont dû suivre l'école en été, le matin et l'après-midi. Il a dépensé fr. 120 par trimestre pour son loyer. Il a dû acheter 4 stères de bois à fr. 19 le stère ; et, comme il est trop occupé, pour le scier et le fendre il a payé fr. 5,50 par stère pour ce travail. N'ayant plus de jardin, il a dépensé fr. 21,40 par mois pour les légumes et il a acheté, en moyenne, par semaine, une douzaine d'œufs lui coûtant fr. 2,25, car il ne lui est pas possible de tenir des poules comme autrefois. Il lui faut 3 litres de lait par jour, à fr. 0,25 le litre. Il achète 14 kg. de pain par semaine, à fr. 0,55 le kg. L'épicerie lui a coûté fr. 19,60 par mois et la viande fr. 6,85 par semaine. Quant aux autres dépenses, vêtements, etc., elles se sont montées à fr. 37 par mois.

Etablissez le compte d'Henri Blanchard et dites s'il a eu raison de quitter la campagne pour la ville ?

Compte d'un ouvrier de la ville.		Recettes.	Dépenses.
		F. C.	F. C.
1916			
Journées de travail, 301 à fr. 7		2107 —	
Loyer, fr. 120 par trimestre			480 —
Bois, 4 stères à fr. 19 le stère			76 —
Pour scier et fendre, 4 stères à fr. 5,50			22 —
Légumes, fr. 21,40 $\times$ 12			256 80
Oeufs, 52 douzaines à fr. 2,25			117 —
Lait, 1098 litres à fr. 0,25			274 50
Pain, 572 kg. à fr. 0,55			314 60
Epicerie, fr. 19,60 $\times$ 12			235 20
Viande, fr. 6,85 $\times$ 52			356 20
Vêtements et autres dépenses, fr. 37 $\times$ 12			444 —
Pour Balance : Le déficit est de		469 30	
	Sommes égales	2576 30	2576 30
A la campagne, Henri Blanchard faisait un gain ¹ de		Fr. 160 82	
En ville, il fait un déficit de		» 469 30	
F. MEYER.	Perte totale,	Fr. 630 12	

COMPTABILITÉ AGRICOLE

Nécessité de la comptabilité pour un agriculteur. — Livre de caisse (ou de recettes et dépenses). — Livre de cultures. — Livre de marchandises. — Livre d'inventaires.

* * *

Tout cultivateur doit tenir une comptabilité régulière pour connaître exactement sa situation, prévoir les achats et les ventes à faire pour les conclure au bon moment, pour se rendre compte des rendements obtenus pour chaque culture, pour chaque mode d'élevage, et ainsi perfectionner son travail et augmenter son bénéfice.

Le cultivateur doit tenir régulièrement un livre de caisse ou livre journal sur lequel il inscrit par ordre de dates ses recettes et ses dépenses. De cette façon il sait exactement, et, à tout instant, combien il a d'argent; il peut s'assurer que ses dépenses ne sont point exagérées et restent en rapport avec ses recettes.

Pour savoir ce que telle ou telle culture rapporte, si elle peut être continuée suivant les mêmes méthodes, s'il faut la développer ou l'abandonner, l'agriculteur doit avoir un livre de cultures où il inscrit tout ce que coûtent et tout ce que rapportent les cultures dont il s'occupe. Il note aussi dans ce livre tous les renseignements utiles concernant les ensemencements et les récoltes (époques, nature du sol, température, poids et qualités des semences et des produits, etc.)

Dans les fermes importantes où le cultivateur ne fait pas tout par lui-même, il doit avoir une comptabilité matière. Sur le registre de marchandises, il inscrit tout ce qui entre (achat, récolte, transformation de produits) dans ses

¹ Voir compte précédent, *Educateur*, pages 61 et 62.

écuries, dans ses étables, dans sa basse-cour, dans ses granges, dans ses greniers, dans ses caves, etc., et tout ce qui en sort (vente, consommation). Il peut ainsi s'assurer que rien ne disparaît; il sait exactement ce qui lui reste de marchandises, s'il en a assez pour la consommation de la ferme, s'il peut encore en vendre, etc.

Tous les ans le cultivateur doit faire son inventaire sur un registre spécial où il inscrit (à la valeur exacte) tout ce qu'il possède à l'actif et tout ce qu'il doit au passif. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement général de son exploitation et, par simple comparaison avec l'inventaire précédent, il peut savoir si son capital réel a augmenté ou diminué.

DEVOIRS : Exemples de comptabilité agricole (pris dans la réalité même).
— Les principaux livres employés.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES

(Canton de Vaud, avril 1916.)

COMPOSITION.

(Garçons) Il faut se défendre et non se venger.

(Filles.) En feuilletant un vieux cahier.

DICTÉE. (Garçons.)

Le soldat blessé.

Je me réveillai dans la nuit, au milieu du silence. Des nuages traversaient le ciel, et la lune regardait le village abandonné, les canons renversés et les tas de morts, comme elle regarde, depuis le commencement du monde, l'eau qui coule, l'herbe qui pousse et les feuilles qui tombent en automne. Les hommes ne sont rien auprès des choses éternelles; ceux qui vont mourir, le comprennent mieux que les autres.

Je ne pouvais plus bouger et je souffrais beaucoup; mon bras droit seul remuait encore. Pourtant je parvins à me dresser sur le coude, et je vis les morts entassés jusqu'au fond de la ruelle; la lune donnait dessus; ils étaient blancs comme de la neige: les uns, la bouche et les yeux tout grands ouverts; les autres, la face contre terre, la giberne et le sac au dos, la main cramponnée au fusil. Je voyais cela d'une façon effrayante, mes dents en claquaient d'épouvante. Je voulus appeler au secours; j'entendis comme un faible cri d'enfant qui sanglote, et je m'affaissai de désespoir. Mais ce faible cri que j'avais poussé dans le silence en éveillait d'autres de proche en proche, cela gagnait de tous les côtés: tous les blessés croyaient entendre arriver du secours, et ceux qui pouvaient encore se plaindre appelaient. Ces cris durèrent quelques instants, puis tout se tut, et je n'entendis plus qu'un cheval souffler lentement, près de moi, derrière la haie.

Par l'effort que je venais de faire, ma blessure s'était ouverte, et je sentais de nouveau le sang couler sous mon bras. Alors je fermai les yeux pour me laisser mourir, et toutes les choses lointaines, depuis le temps de ma première enfance, me revinrent comme un rêve. Je pensais: « Ah! pauvre femme... pauvre père!... si vous aviez su que vous éleviez votre enfant avec tant d'amour et de peines, pour qu'il périsse un jour misérablement, seul, loin de tout secours, quelles n'au-

raient pas été votre désolation et vos malédictions contre ceux qui l'ont réduit à cet état ! Ah ! si vous étiez là ! .. si je pouvais seulement vous demander pardon des peines que je vous ai données ! Et, songeant à cela, les larmes me couvraient la figure, ma poitrine se gonflait. — ERKMANN-CHATRIAN.

(*Filles.*)

Le papillon et l'étoile.

Le lendemain, au premier frisson du matin, le papillon secoua ses ailes froissées et s'envola vers la montagne. Il traversa les vergers, les vignes fleuries, les châtaigneraies aux ombres claires, aux gazons courts, que les automnes ont semés de coques brunes et piquantes. Ensuite, il s'engagea sous les futaies des hêtres et dans les grandes sapinières, tapissées de mousse ou d'aiguilles mortes. Parfois aussi il gagnait la cime des arbres pour voir s'il n'arrivait pas bientôt. Enfin la forêt peu à peu s'éclaircit et le pâturage se montra, étincelant de rosée, égayé de sonneries.

Le papillon se sentit d'abord très heureux. Des fleurs inconnues brillaient çà et là dans l'herbe humide : les lis d'un blanc si pur qu'ils semblaient tomber de la robe des anges, les petites gentianes bleues, les anémones aux pétales soufrés, les orchidées aux parfums de vanille, et les arnicas qui brillent comme des soleils, et les rouges églantiers, et les daphnés roses, et les rhododendrons couleur de sang. C'était là sans doute que commençaient les campagnes célestes ; ces fleurs si éclatantes, c'étaient les sœurs des fleurs de lumière qui croissaient là-haut dans l'étendue bleue.

Jamais non plus un air si léger et si vivifiant n'avait porté ses ailes. Il n'éprouvait plus ni fatigue ni inquiétude, quoiqu'il eût volé longtemps et qu'il lui restât longtemps à voler encore. Il ne sentait plus qu'un grand bonheur de vivre.

Et voici qu'il oublia pourquoi il était venu. Les petites gentianes avaient des regards d'un bleu si troublant ; les paradisies étaient si fraîches dans leurs robes d'innocence ; de si suaves parfums flottaient dans la brise, qu'il se laissa tenter aux calices ouverts et but jusqu'à la nuit le vin enivrant du printemps. Il ne se souvint que lorsque les fleurs fermèrent leurs corolles au vent du soir. Alors il voulut reprendre sa course, mais ses ailes étaient lourdes et ne battaient qu'avec peine. Pourtant, lorsque l'étoile s'alluma plus brillante dans le ciel plus sombre, son cœur se tranquillisa et se remit à chanter comme un refrain d'espérance : « Demain, demain ! » — H. WARNERY.

ARITHMÉTIQUE. (*Garçons.*)

1. Dans un jardin rectangulaire de 54,3 m. de long sur 28,75 m. de large, on trace deux allées de 1,2 m. de large, qui se coupent à angle droit et qui divisent le jardin en quatre parties égales. Sur ces allées on répand une couche de sable de 6 cm. d'épaisseur. A fr. 2,55 le mètre cube, que coûte le sable ? — Rép. : fr. 15,03.

2. Un ouvrier consacre le $\frac{1}{5}$ de ce qu'il gagne au logement, le $\frac{1}{3}$ à l'alimentation, le $\frac{1}{7}$ à l'habillement, le $\frac{1}{6}$ aux dépenses diverses, et il économise le reste. Au bout de 15 ans il a épargné, non compris les intérêts, fr. 5808. Com-

bien gagne-t-il par jour, sachant qu'il travaille en moyenne 308 jours par an ?
— Rép. : fr. 8 par jour.

3. Une machine à battre le blé demande le travail de 4 chevaux à fr. 3,50 par jour et le travail de 4 ouvriers qu'on paie chacun fr. 3,85 par jour. L'intérêt du prix de la machine et les réparations sont évalués à fr. 2,50 par jour. Cette machine peut battre 55 hl. de grain en 10 heures, et l'on travaille 12 heures par jour. Combien coûtera le battage de la récolte de 9 ha. 48 a. qu'un cultivateur avait ensemencés en froment et qui ont rapporté en moyenne 18 hl. 75 l. par ha ?
— Rép. fr. 85,91

(Filles.)

1. Un commerçant a acheté une pièce de vin de 912 l. à raison de fr. 55 l'hl. ; ses frais se sont élevés à fr. 20,40. Il revend 4 hl. de ce vin à raison de fr. 13 le double décalitre. Combien devra-t-il vendre le litre de ce qui lui reste pour gagner fr. 104,90 sur le tout, la pièce ayant subi un déchet de $2\frac{1}{2}\%$? — Rép. fr. 0,75

2. Un négociant possède trois pièces d'étoffe ; la première mesure 149 m. et vaut fr. 815,20 ; la deuxième mesure $112\frac{2}{3}$ m. et vaut fr. 640,40 ; la troisième mesure $98\frac{1}{6}$ m. et vaut fr. 368,70. Pour payer 1835 l. de vin qu'il a acheté à fr. 49,60 l'hl., il remet d'abord 68 m. de la première pièce et $50\frac{5}{6}$ m. de la deuxième. Combien doit-il donner de mètres de la troisième pour compléter le paiement ? (Négliger dans les calculs les fractions de centimes.) — Rép. : 66,3 m.

3. Une personne achète 18 caisses de marchandises qui pèsent chacune 61,5 kg. brut, mais l'emballage représente les 0,08 du poids total ; le reste seulement est de la marchandise qui coûte fr. 96 les 100 kg. Les frais de transport sont de fr. 5,20 par 100 kg. L'acheteur peut vendre fr. 0,50 chacune de ses caisses vides. On demande combien il doit vendre le kg. de cette marchandise pour gagner fr. 200 sur le tout ? — Rép. : fr. 1,20

(Communiqué par U. BRID.)

ARITHMÉTIQUE

Problèmes pour les maîtres.

1. Notre ami Louis Finaud, débrouillard par métier, régent et relieur par vocation, achète d'occasion le grand Dictionnaire Larousse. Il le remet en état et l'ayant revendu fr. 171, il se trouve qu'il a ainsi gagné autant pour cent que le livre lui avait coûté. Combien l'avait-il payé ?

2. Pour augmenter ses ressources, il a acheté également une brebis, un agneau et deux lapins qu'il parque dans un enclos. La brebis mangerait l'herbe de cet enclos en 30 jours, l'agneau en 45 j. et les lapins en 90, si cette herbe ne poussait pas ; mais elle se renouvelle en 60 j. Dans combien de jours l'herbe de l'enclos sera-t-elle épuisée ?

M. à L.

Adresser les réponses ou solutions, avant le 20 février, au rédacteur de la Partie pratique.

AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions instamment nos abonnés, ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir verser au compte de chèques postaux II, 125, en utilisant le formulaire encarté dans le N°3, le montant de leur abonnement pour 1917. Ceux qui se trouvent momentanément empêchés voudront bien nous aviser du moment où ils désireraient que le remboursement postal, établi à partir du 15 février, leur fût présenté.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE



COSTUMES

sur mesure et confectionnés
coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS

pour cérémonies

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE



10

0

0

au comptant
aux instituteurs
de la S.V.P.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITE

PATRIE

LIII^{me} ANNÉE. — N° 7.

LAUSANNE — 17 février 1917



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE REDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



DELACHAUX & NIESTLÉ, S. A., éditeurs
Neuchâtel

COLLECTION D'ACTUALITÉS
PÉDAGOGIQUES

Vient de paraître:

Pierre BOVET

L'INSTINCT COMBATIF

PSYCHOLOGIE-ÉDUCATION

Un volume in-16 Fr. 4. —

Autres volumes de la collection:

Baden-Powell , Eclaireurs	Fr. 2.50
Decroly, Dr. O. L'Initiation à l'activité intellectuelle et motrice par les jeux éducatifs	» 2.25
Descœudres A. L'Éducation des enfants anormaux	» 4. —
Dewey, John. L'école et l'enfant. Introduction par Ed. Claparède	» 2.50
Evard, M. L'Adolescente. Etude de psychologie expérimentale	» 5. —
Faria de Vasconcellos. Une école nouvelle en Belgique.	» 3. —
Fœrster, F.-W. L'Ecole et le caractère (4 ^{me} édit. refondue)	» 3.50
Godin, Dr Paul. La croissance pendant l'âge scolaire	» 4. —
Les leçons de français dans l'enseignement secondaire	» 2.50
Nussbaum, R. Le problème de l'école secondaire	» 2. —
Rouma, Georges. Pédagogie sociologique	» 6. —

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Collège et Gymnase scientifiques cantonaux Lausanne

Les **examens d'admission** auront lieu les 28 et 29 mars.

Les **inscriptions** pour la nouvelle année scolaire seront reçues au bureau de la Direction du 1^{er} au 25 mars.

Ecoles primaires

Renens. — La place de maîtresse pour l'enseignement ménager est au concours.

Fonctions légales : 33 heures de leçons par semaine, au maximum.

Traitement : fr. 1500 par an, pour toutes choses, plus augmentations communales.

La titulaire sera tenue d'habiter le territoire de la commune.

Adresser les offres de service au Département de l'Instruction publique et des cultes, 1^{er} service, jusqu'au 27 février 1917, à 6 heures du soir.

Dans sa séance du 30 janvier, le Conseil d'Etat a confirmé, à titre définitif, M. Jules MARCHAND, licencié ès sciences, en qualité de maître de mathématiques au collège de Ste-Croix.

Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langue française. Les élèves terminant avec succès la troisième année sont reçues de droit à l'Université (faculté des sciences sociales et politiques).

Examens d'admission : les 27 et 28 mars 1917, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire rue Montbijou, 25.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 26 mars 1917, au directeur
Dr K. FISCHER.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1916 et 1917 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à MM. J. Schachtelin, Agent général, Grand-Chêne 11 ou à M. A. Golaz, Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, Lausanne.

Quelques documents

Une collection de brochures documentaires, n'utilisant que des données précises, peut apporter une bonne contribution au mouvement intellectuel suscité par la guerre et jeter de vives lumières sur bien des questions intéressantes. Cette série de petites études — dont quelques-unes sont signées de grands noms littéraires — reproduit également sous une forme très heureuse plusieurs importants discours prononcés par les grands hommes d'Etat anglais, Asquith, Lloyd George, etc.

Au choix de ces brochures indiqué à cette même place dans le dernier numéro de *L'Educateur*, ajoutons encore :

- La Guerre européenne.** Discours prononcé par M. DAVID LLOYD GEORGE, chancelier de l'Echiquier, au Queen's Hall de Londres, le 19 septembre 1914.
(16 pages.) 10 centimes.
- La Guerre, ses causes et sa signification.** Six discours prononcés par le premier ministre H. H. ASQUITH, août-octobre 1914.
(44 pages.) 20 centimes.
- La Guerre peut-elle jamais se justifier ?** par GILBERT MURRAY, Regius professor de grec à l'Université d'Oxford.
(22 pages.) 10 centimes.
- Pourquoi l'Angleterre est venue au secours de la Belgique,** par H. W. MASSINGHAM.
(12 pages.) 10 centimes.
- Comment la Grande-Bretagne essaya de maintenir la paix.** Exposé des négociations anglo-allemandes 1898-1914, d'après les documents les plus authentiques, par Sir EDWARD COOK.
(32 pages.) 20 centimes.
- La Double-Alliance contre la Triple-Entente,** par JAMES M. BECK, ancien avocat général adjoint des Etats-Unis.
(34 pages.) 20 centimes.
- La Guerre actuelle, son passé, son avenir.** Trois discours prononcés par Lord WINSTON CHURCHILL; Comte KITCHENER, ministre de la guerre; DAVID LLOYD GEORGE, Chancelier de l'Echiquier.
(36 pages.) 20 centimes.
- L'Allemagne et la Civilisation slave,** par J. BURY. King's College Cambridge.
(20 pages.) 10 centimes.
- L'opinion d'un Américain sur la Guerre européenne.** Réponse aux appels de l'Allemagne, par FRÉDÉRIC W. WHITRIDGE.
(28 pages.) 20 centimes.
- Réponse à l'appel que les savants allemands ont adressé au monde civilisé,** par S. H. CHURCH, président de l'institut Carnegie, de Pittsburg.
(8 pages.) 10 centimes.
- Le Pacifique,** par ROY NORTON.
(20 pages.) 10 centimes.
- L'Allemagne et la Démocratie.** Réplique au Dr Dernburg, par A. REPPLIER et J. W. WHITE.
(24 pages.) 20 centimes.
- Stratégie et diplomatie au temps de Bismarck et depuis (Le poids des impondérables),** par MONROE SMITH, professeur de jurisprudence à l'Université de Columbia.
(50 pages.) 30 centimes.
- Une armée déshonorée.** Les atrocités allemandes en France. Documents inédits publiés par J. H. MORGAN, professeur.
(30 pages.) 20 centimes.
- L'Allemagne dénature la vérité,** par J. HOLLAND ROSE.
(19 pages.) 10 centimes.
- Une visite aux flottes anglaises,** par RENÉ BAZIN.
(27 pages.) 20 centimes.
- La flotte anglaise triomphante,** par C. F. G. MASTERMANN.
(12 pages.) 20 centimes.
- L'Angleterre est-elle égoïste ?** par J. W. HEADLAM.
(17 pages.) 20 centimes.
- Le sort du sous-marin allemand.** Notes sur l'efficacité des mesures prises par la marine britannique, par ALFRED NOYES.
(64 pages.) 30 centimes.